

## Contrat de mise à disposition des tables et bancs

Entre

Madame le maire de la commune de CHAMBOULIVE

d'une part,

et

M. ou Mme ..... nom de l'association.....

domicilié(e).....

ci-après dénommé l'organisateur

d'autre part,

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

- à utiliser les tables et bancs,
- à rendre en parfait état les biens loués.

La période d'utilisation de ..... TABLES, ..... BANCS et ..... CHAISES s'étendra

du.....au.....

Objet de l'utilisation : manifestation ouverte au public ou privée (rayer mention inutile) :

.....

**Assurance** : L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période où les tables et bancs sont mis à sa disposition.

**Responsabilité** : L'organisateur reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.

Il devra respecter la tranquillité et le repos des voisins sous peine de contravention (art. L 2212-2 du code général des collectivités territoriales).

**Transport** : Le moyen de transport de départ et de retour des tables et bancs est à la charge de l'organisateur.

**État des lieux** : Un premier état des lieux se fera lors de la prise de possession des tables et bancs.

Le deuxième aura lieu lorsque l'organisateur rendra les tables et les bancs.

**Prix** : Le présent droit d'utilisation est accordé moyennant le règlement de la somme de **30** euros. La prise de possession se fera après paiement auprès de la mairie.

**Exclusivité** : La location des tables, bancs et chaises est réservée uniquement aux habitants de la commune si elle n'est pas jointe à la location d'une structure.

**Caution de garantie** : Une caution de 200 euros sous forme de chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public sera déposée en garantie des dommages éventuels.

Fait à....., le.....

**Signatures :**

L'organisateur, responsable de la location

Le maire